

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1009 allouant une gratification de 500 francs à l'agent de police Sulch Hamed, mle 65.

n° 1009

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
31 décembre 1941Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

VISAS

Le Gouverneur «le la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le procès-verbal de police en date du 22 novembre 1941

Sur la proposition du chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Une gratification de cinq cents francs est allouée à l'agent de police Saleh Ahmed. mle 65, pour l'initiative intelligente dont il a fait preuve à l'occasion de la découverte d'un vol qui a permis la récupération d'une réserve appréciable de vivres. Art. 2.
- La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.